



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIÉ DES IMPÔTS

80,82 rue de Montreuil - 75011 PARIS Tel : 01.44.64.64.44 Télécopie : 01.43.48.96.16

## Compte-rendu de la CAP 4 Appels de note des Géomètres - Année 2005

Cette CAP s'est déroulée du 19 au 23 septembre pour les Géomètres Principaux et Techniciens Géomètres et les 5 et 6 octobre pour les Géomètres.

Le nombre d'appels de note était 5 fois plus important que l'année précédente :

102 appels répartis en 43 dossiers pour les GP (seul le SNADGI siège pour les GP)  
35 dossiers pour les G  
24 dossiers pour les TG

Les premiers dossiers ont mis en évidence l'intransigeance dans laquelle s'enferme l'administration et sa volonté d'appliquer strictement le décret :

- Refus de reconnaître l'effet minorant de la non-participation à l'entretien si le DSF ne l'a pas écrit.
- Référence à la décision de la commission d'harmonisation pour rejeter l'appel. (Pas de CAP locale !)
- Minoration fréquente des qualificatifs figurant dans les appréciations générales.
- Analyse restrictive des travaux effectués : « travail normal d'un agent de ce grade et de cet échelon »
- Refus de reconnaître les mérites des agents même si l'investissement est évident.

L'illisibilité des attributions de majoration est la règle. Le seul critère finissant par être le « pouvoir discrétionnaire du notateur ».

Les CAPistes ont obtenu une audience auprès de Monsieur SIVIEUDE, Directeur de la sous direction des ressources humaines, le 21 septembre, afin de faire respecter les engagements pris par le DG le 31 mai dernier.

Cette entrevue a permis de poursuivre les CAP un peu plus sereinement et de prendre en compte certains cas de minoration dus aux refus d'entretien.

	TG	G	GP
Majoration +0,06	2	0	5
Majoration +0,02	5	10	5
Modification appréciations	5	12	6
Modif. cpte-rendu évaluat°	2	5	5

Malgré ces résultats, le SNUI persiste à dénoncer ce système d'évaluation-notation qui encourage compétition et individualisme, qui organise une véritable ségrégation arbitraire et qui est totalement démotivant pour une large majorité d'agents.

La DG renvoie aux décisions ministérielles qui pourraient venir après la remise du rapport de Mme Lajouard et persiste, elle, à rester dans le carcan des blocages de la nouvelle notation :

- pas de rotation des 0,06
- menace persistante de la note d'alerte (-0,01)